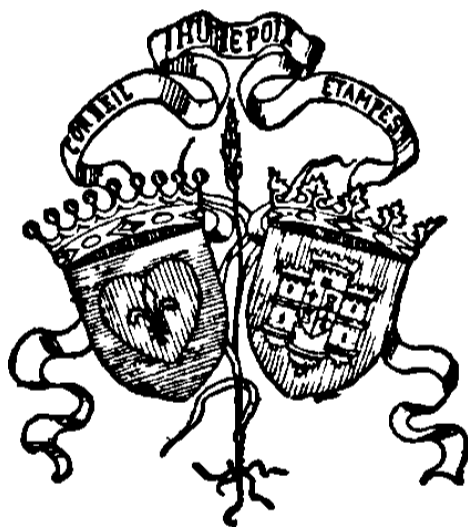


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

6^e Année — 1900

2^e LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1900

HISTOIRE D'UN VILLAGE

SOISY-SOUS-ETIOLLES

(Seine-et-Oise)

INTRODUCTION

L'histoire de certaines localités est parfois très facile à faire ; les documents précis et variés ont été conservés avec un soin jaloux ; ils ont échappé à l'injure du temps ainsi qu'aux révolutions de tout genre. Le narrateur alors n'a que l'embarras du choix pour mettre sous les yeux des contemporains les récits des temps passés, les hauts faits des grands personnages, les traditions variées des coutumes du pays.

Mais souvent aussi les origines demeurent mystérieuses, les vieux parchemins ont été égarés, les ruines se sont amoncelées au temps des guerres qui ont fait tout disparaître par le fer et par le feu. Il ne reste à l'historien que des notes imparfaites ou tronquées, des listes inachevées qui lui fournissent des éléments insuffisants et ingrats.

C'est ce qui semble se produire pour le village de Soisy-sous-Etiolles ; c'est probablement la raison pour laquelle, malgré sa renommée, il n'a pas eu son histoire. L'Abbé Lebeuf, dans son ouvrage sur le diocèse de Paris (1), lui a cependant consacré quelques pages. Il y a plusieurs années, un amateur passionné de l'art et des souvenirs d'autrefois, M. Jolly (2), avait entrepris de compléter

(1) *Histoire du diocèse de Paris* : T. XIII, p. 107 et suiv.

(2) M. A. Jolly a été maire de Soisy-sous-Etiolles de 1849 au 18 déc. 1853. Il est mort le 2 avril 1869, à l'âge de 72 ans et n'a survécu que d'un an à son père Louis-Charles-Alexandre, originaire de Viguory (Haute-Marne), médaillé de Sainte-Hélène, mort à 96 ans. Son manuscrit est en la possession de son petit-fils, M. G. Allain, actuellement maire de Soisy-sous-Etiolles.

cette notice trop courte ; mais son travail est resté manuscrit. Les détails de surérogation dont il l'avait surchargé en rendaient d'ailleurs l'impression bien difficile sinon impossible. On y trouve toutefois des notes précieuses qui peuvent être d'une grande utilité et d'un profit véritable.

A mon arrivée dans la paroisse, j'eus le désir de connaître son histoire, j'interrogeai les vieillards ; je consultai les archives communales, les vieux registres paroissiaux (1), je pris des notes. Malgré les lacunes nombreuses et les imperfections de toute sorte, je rédigeai cette monographie, et je voudrais espérer que ce travail ne sera pas sans intérêt ; ne servirait-il qu'à aider de plus heureux à faire une œuvre meilleure, que je me déclarerais satisfait.

Les habitants de Soisy y trouveront des souvenirs d'autrefois, ils apprendront avec plaisir ce qui se passait du temps de leurs aïeux, ce qu'était leur village aux époques reculées, quelle était sa réputation et ils tiendront à honneur de s'en montrer toujours dignes.

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS.

Près de la ville de Corbeil, assis sur un gracieux coteau, adossé à la forêt de Sénart, séparé de la Seine ² par de superbes avenues, se trouve le village de *Soisy sous-Etiolles*, appelé jusqu'au XVIII^e siècle, *Soisy sur-Seine*.

Son origine ne paraît pas être très ancienne ; la première notion que l'on en trouve remonte toutefois au X^e siècle. C'est à l'époque où Alran, fils de Bouchard I^{er}, comte de Corbeil, voulut rentrer dans les biens que son père avait légués à l'abbaye de St-Maur des Fossés (3).

L'abbé Lebeuf dit bien que le nom de Soisy, en latin *Soisiacum*, doit venir du nom d'un général romain, Sosius, mais il n'apporte pas de preuve bien sérieuse à son assertion.

(1) La collection remonte à 1596 et se continue sans interruption jusqu'à la Révolution.

(2) Son aspect est au couchant. Les cartes géographiques marquent un port au bas de Soisy et la Grange-de-Soisy à l'opposite, le village entre deux. (Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. XIII, p. 108.)

(3) Id. p. 109.

Ce nom, d'ailleurs, est commun à plusieurs localités : Soisy-sur-Ecole, près de Milly, où les chanoines de St-Spire avaient des propriétés ; Soisy-sous-Montmorency, tout à côté de la ville qui porte ce nom.

Souvent les anciens appelaient ce village *Choisy*, ce qui pouvait amener quelque confusion avec Choisy-le-Roy qui n'en est pas éloigné, ou bien Choisy-aux-Bœufs près de Versailles. Cette appellation est d'ailleurs ancienne, car on lit dans le dénombrement de la Prévôté de Paris, rédigé vers 1350 : « *Madame de Couldray tient un fief séant au port de Choisy sur-Saine* 1) ».

Les documents précis, relatifs à son histoire, sont d'autant plus difficiles à trouver, que la nomination à la cure en était dévolue, depuis le XII^e siècle, à une collégiale du diocèse de Senlis, St-Frambourg (2). Cette donation ne viendrait-elle pas de quelque famille de Chambly, ou de Pont-Ste-Maxence, ayant habité cette région ? Les archives de la ville de Beauvais (3) possèdent un titre sur parchemin, daté de 1257, contenant une autorisation temporaire et révocable, accordée à Nicolas de Soisy, écuyer et à Agnès de Pont, sa femme, par l'Abbé de St-Symphorien et par le premier curé de Pont-Ste-Maxence, de faire célébrer l'office divin dans la chapelle de leur château de Pont-Ste-Maxence.

On trouve bien encore Jacqueline de Soisy, mariée en 1309 à Guy le Bouteillier de Senlis, seigneur d'Ermenonville et de Draveil.

A qui avait succédé Gilles Malet dans la seigneurie de Soisy ? De qui tenait-il le titre de *chastelain* de Pont-Ste-Maxence ? Serait-ce par sa femme Nicole de Chambly ? Autant de questions, dont les réponses nous aideraient à pénétrer ce mystère.

Quoique nous puissions relever dans les anciens documents, voire ceux du XI^e siècle (4), les noms de plusieurs personnages se faisant

(1) Arch. nat. P. 127. Chambre des comptes, aveux et dénombrement.

(2) C'est ce qui a donné naissance, sans doute, à la rue des Frambourgeois, que l'on a écrit par inadvertance *Franco-Bourgeois*.

Il y avait à Ivry une chapelle du titre de S. Frambourg, abbé du Maine au VI^e siècle, qui serait mort le 15 août. On y conservait le souvenir d'une grotte, où le saint se reposait, ainsi que d'une citerne dont l'eau avait la vertu de guérir (Lebeuf, XII, p. 188).

(3) Beauvais, série H, 1707. Il y est aussi fait mention d'une donation semblable faite en 1407, par Gilles Malet, à l'église de Pont.

(4) Lebeuf, XIII, p. 110 et suiv.

appeler *de Soisy*, Gilles Malet se trouve être le premier Seigneur dont l'histoire nous donne quelques détails. Il possédait déjà cette terre en 1385 et le fief qui établissait ses droits était dénommé *le Jardin*, dépendant en partie du Seigneur de Périgny (1), et pour le reste, du Seigneur de Mons (2).

Soisy resta dans sa famille jusqu'en 1480, époque à laquelle Louise Malet, femme de Gilles d'Agincourt, vendit cette Seigneurie à Olivier le Daim. A la mort de ce dernier, cette propriété dut passer au Chapitre de Notre-Dame de Paris; nous trouvons en effet un Évêque, puis un Abbé, portant le titre de Seigneur de Soisy. A cette époque, plusieurs maisons furent possédées par des ecclésiastiques.

Dans le cours du XVII^e siècle, avec l'illustre famille de Bailleul, qui y demeura jusqu'en 1737, vinrent se fixer dans ce pays des conseillers au Parlement de Paris.

Sous l'Empire, plusieurs généraux et maréchaux choisirent, pour se reposer de leurs fatigues et jouir de l'éclat de leurs lauriers, les ombrages des avenues séculaires de Soisy.

De nos jours, les propriétés les plus importantes sont habitées par d'excellentes familles de magistrats, d'avoués, d'industriels. Par suite du morcellement du parc du château, en 1876, le pays s'est étendu ; de larges avenues, de belles rues ont été ouvertes. Une partie importante du village salue avec bonheur les rayons du soleil que les terrasses et les cimes des arbres interceptaient autrefois, au grand regret des anciens.

La mairie et l'école des garçons, installées depuis la révolution dans une partie des biens de la Cure, furent transportées alors au centre du village dans de belles constructions. Monsieur A. de Vandeuil, dont la générosité est si connue, était alors maire de Soisy ; par ses soins et sous sa direction, l'Église fut agrandie, restaurée et entourée d'un joli jardin.

Les Religieuses de la Providence de Portieux, après cinquante années de dévouement consacrées à la direction des classes communales, eurent la joie de voir revenir à l'asile et dans les écoles libres leurs élèves, à l'exception d'un tout petit nombre.

Le bureau des postes et télégraphes rend de grands services aux

(1) Commune du canton de Boissy-S-Léger.

(2) Dépendance d'Athis-Mons, près d'Ablon.

habitants du pays ; on vient depuis peu d'y adjoindre une cabine téléphonique publique.

Soisy-sous-Etiolles, autrefois seigneurie, devint sous Olivier le Daim une châtellenie avec droit de haute, moyenne et basse justice ; il dépendait de l'Ile-de-France et touchait à la Brie. Depuis la révolution française, il fait partie du département de Seine-et-Oise ; il a Corbeil pour chef-lieu de canton et d'arrondissement. Pour les affaires ecclésiastiques, il était soumis autrefois à l'Archevêque de Paris ; depuis le Concordat de 1801, il dépend de l'évêché de Versailles.

Le dernier recensement (1) porte le chiffre de la population à 1537 habitants.

CHAPITRE II

L'ÉGLISE, JUSQU'AU CONCORDAT DE 1801.

« La Sainte Vierge est patronne (2) de l'église de cette paroisse.
« C'est un bâtiment assez moderne, la nef principalement, laquelle
« a été rebâtie dans ce siècle-ci, avec une chapelle à droite du
« chœur, au-dessus de laquelle on a pratiqué un dôme. Le vaisseau
« est petit et proportionné au village. Quelques-uns de MM. de
« Bailleul, présidents à mortier et seigneurs du lieu y ont été inhu-
« més » (3).

« Les deux travées du chœur de l'Église datent de la moitié du
« XIII^e siècle, le surplus a été reconstruit à une époque avancée du
« XVII^e siècle. Le tout ne forme qu'un édifice de la plus modeste
« apparence » (4).

« La cuve baptismale est entourée d'une superbe balustrade (5)
« en bois, toute sculptée de fleurs de lys et de dauphins, semblable
« à celles qui environnaient les lits de parade dans les résidences
« royales » (6).

(1) En 1896.

(2) La fête patronale se célèbre le jour de l'Assomption.

(3) Abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. XIII, p. 108.

(4) *Inscriptions de la France*, IV^e vol. p. 206.

(5) Id. p. 210.

(6) Elle sert depuis 1878 de balustrade à la tribune.

« A l'extérieur, au pourtour de l'entablement, des têtes de chi-
« mères, alternent avec des têtes grotesques sculptées, au nombre
« de six, sur le devant; sur le côté (1 de l'Église, qui est séparée du
« château par une ruelle, il y a aussi sous l'entablement des têtes
« semblables » (2)...

« Il n'existe plus aux fenêtres qu'un seul vitrail peint, encore
« n'est-ce qu'un fragment. Il représente l'Abbé Rousseau, vêtu d'un
« rochet à la forme romaine, offrant à la Sainte Vierge le dessin
« d'une Église. Il est à genoux, soutenu par St François de Paule,
« son patron. On y lit cette inscription :

« *Messire François Rousseau, chanoine de St-Spire, curé de Sois..*
« *[depuis] l'année 1596, a donné cette vitre l'année 1643, et décédé*
« *le... ».*

La date semble n'avoir jamais été inscrite; l'Abbé Rousseau est mort à Soisy; il a été inhumé dans l'Église le 15 octobre 1653 comme il appert des registres de la paroisse (3).

« Il existe encore plusieurs tombes dans le chœur de l'Église,
« mais elles sont bien effacées (4). On remarque celle de M^{re} Louis
« Dubois, aumônier du roi, inhumé en 1662 et celle de M^{re} Joa-
« chim Ménessier, ancien curé de Soisy, décédé le 16 Juillet
« 1727 ».

L'Abbé Lebeuf (5) avait lu sur une tombe de marbre : Cy gist Claude Belot, Abbé d'Evron, chanoine de Paris, seigneur de Soisy-sur-Seine, mort le 24 décembre 1619; ce qui se rapporte exactement avec les registres paroissiaux. Le même historien avait de plus remarqué dans l'Église une plaque de cuivre, perdue depuis, mais dont il a heureusement relevé l'inscription qu'il cite ainsi :

« *Le prieur de l'Hermitage de Sénart est tenu de célébrer chaque*
« *semaine deux messes en l'Église de céans, à l'autel de St Michel... et*
« *la veille de St Michel, les Vêpres, et le jour la Messe, pour l'âme*

(1) Celui qui regarde le nord.

(2) Hist. ms. de Soisy par M. Jolly, p. 320 et suiv. Ces têtes ont été placées lors des derniers travaux, à côté du portail, au nouveau bas-côté (Note de l'auteur).

(3) Il a donc été 57 ans curé de cette paroisse.

(4) *Inscriptions de la France*, IV, p. 211 : « 3 dalles en pierre bleue étaient placées au pied des degrés du maître-autel; l'une complètement oblitérée, celle du milieu, portant l'épithaphe en français de Claude Belot, seigneur de Soisy, aumônier du Roy, abbé de Notre-Dame d'Evron (diocèse de Laval) et de Fontenelle (diocèse de Luçon), chanoine de Notre-Dame de Paris (Disparue ainsi que les autres) ».

(5) Id., 108.

« de Gilles Malet, chevalier, maître-d'Hôtel du roi, seigneur de
« Villepesle et Soisy et Dame Nicole de Chambly sa femme. 1411 ».

Ces souvenirs des temps passés n'ont pas laissé d'autre trace ; plus heureux a été le sort de la tombe de M. le président de Bailleul, dont il sera question plus loin. Mais ce qui est plus extraordinaire, presque providentiel, c'est la conservation des pierres représentant le Seigneur de Soisy et sa famille au XIV^e siècle. Véritables trésors historiques et archéologiques, elles échappèrent longtemps à la sagacité des chercheurs et des savants ; la description en sera lue avec intérêt.

La première, la plus importante, nous montre Gilles Malet et sa femme ; elle fut retrouvée en juin 1853, dans l'Église même, quand on voulut en refaire le dallage (1). Elle mesure 1^m95 de longueur et 0^m65 de hauteur. En procédant à l'enlèvement des dalles du chœur, on rencontra, publie le narrateur, une dalle remarquable par ses proportions. A peine avait-elle été retournée qu'on remarqua comme un bas-relief sculpté avec des vestiges de bleu d'azur et de rouge. Malheureusement elle était percée de deux trous énormes, faits probablement pour recevoir les pieds d'un banc, par des ouvriers ignorant la valeur de ce souvenir. Bientôt, après l'avoir un peu nettoyée, on put lire cette inscription, en lettres gothiques, en tête et sur le côté droit de la bordure :

Monseigneur Giles Malet, chevalier, Seigneur de Villepesle, Conseiller et Maistre dostel du roy. Chastellain de pont Sainte Maxence. Visconte de Corbeil et Seigneur de Soisy. Madame Nicole de Chambly sa fem̄e.

« Au centre du tableau, on voit le Christ en croix ; il porte le nimbe crucifère.
« Deux anges, agenouillés sur des nuages, reçoivent dans des coupes le sang pré-
« cieux, qui s'échappe de ses mains ; ses pieds sont croisés et fixés par un même
« clou. L'image du soleil et de la lune est tracée au-dessus du croisillon de
« l'arbre du salut. A la droite du rédempteur, se trouve Marie, sa mère ; à la
« gauche St Jean, son fidèle disciple. Derrière la Ste Vierge, Malet, agenouillé,
« est soutenu par St Gilles, son patron. Son armure est timbrée de ses armes ; il
« porte l'épée et le poignard en gaine.

« Du côté opposé, Nicole, sa femme, dans la même attitude, a, derrière elle,
« St Nicolas, son patron. La chasuble et la crosse de l'Évêque de Myre sont
« d'une forme remarquable. La Sainte Vierge et les Saints que nous venons de

(1) *Magasin pittoresque*, XXIX^e année, p. 171, avec gravure, et *Revue archéologique*, XIII^e année, p. 503.

« nommer sont décorés du nimbe. Le costume militaire de Malet, son épée, ses
« éperons, sa ceinture ; l'ajustement de Nicole, dont la tête est ceinte d'un dia-
« dème, sont deux curieux exemples de costumes du XV^e siècle. Derrière les
« patrons des nobles personnages, deux anges portent l'écu de leurs armes ; elles
« sont d'or à trois fasces de gueules, au franc canton. De même pour la dame.
« Les fasces sont timbrées d'hermines et d'une coquille, en tête de la première,
« pour le mari ; et pour Nicole, de coquilles trois et deux .. L'armet ou casque
« grillé, manque en chef de l'écu de Malet ; déjà, à cette époque, certains gen-
« tilshommes étaient dispensés d'aller à la guerre et d'y conduire leurs vassaux.

« Le sol du tableau semble être un champ consacré à la sépulture ; il est jon-
« ché de fleurs et d'ossements humains. Aussi, est-on singulièrement surpris de
« trouver le fond du tableau, couvert d'une mosaïque, divisée par compartiments
« symétriques, dont les ornements variés sont alternativement répétés. Les cou-
« leurs bleu et rouge ont été employées dans cette décoration, aussi bien que
« pour les vêtements des divers personnages. Saint Gilles porte une robe de
« bure ; la couleur brune a été répandue dessus ».

Cette pierre, relevée et restaurée, fut alors placée à l'entrée de l'église, près des fonts baptismaux ; en 1878, elle fut transportée, par les soins de M. de Vandeuil, dans le bas-côté qu'il venait de faire construire. Les nouveaux fonts du baptême furent également déplacés, lors de ces derniers travaux.

En 1894, à cet important souvenir est venu s'en adjoindre un autre, non moins précieux : c'est une pierre représentant les enfants de Gilles Malet, d'un travail identique à la première et de la même époque. Elle fut trouvée dans la propriété de Madame Gilotin, à Soisy, où elle servait de marche d'escalier, pour descendre au potager. Cette portion de terrain dépendait autrefois du fief de Gilles Malet appelé alors le Jardin, et plus tard, Gerville (1).

Le Bulletin des travaux historiques, Archéologie, 1884, n^o 2, en donne la description suivante :

« C'est une pierre plate, portant gravée en creux par des traits d'une faible
« profondeur, l'effigie de deux personnages agenouillés, l'un de profil, l'autre de
« trois quarts, dont les noms sont inscrits sur la partie inférieure. On remarque
« tout d'abord que le monument est incóplet. Un fragment notable manque à
« droite, un personnage tout entier a disparu. En effet, l'inscription, bien qu'in-
« complète, elle aussi, annonce au moins trois figures. D'après la disposition de
« celles qui subsistent, on peut conjecturer que la troisième, agenouillée comme
« les deux autres et ayant la même attitude, se présentait de profil, tournée vers

(1) Voir : Bulletin de la Société, 1895, p. 40 : *Une page de l'histoire de Soisy-sous-Etoulles*, par M. l'abbé Colas.

« la gauche, faisant face à ses deux compagnons. Les deux priants sont encore
« dans la fleur de l'âge ; celui de gauche a quinze à dix-huit ans à peine ; l'autre
« paraît un peu plus vieux. Tous deux portent le même costume : tête nue, les
« cheveux coupés droit sur le front, les bras et les jambes protégés par l'armure
« en fer battu. La poitrine, défendue par une cotte de mailles qui ne paraît qu'au
« cou et vers le haut des cuisses, est presque entièrement recouverte d'un pour-
« point très collant avec de longues manches s'évasant au coude. Ce vêtement de
« dessus est décoré des armoiries reproduites sur l'écu, qui surmonte la tête de
« chaque personnage. Le champ du fond est orné de compartiments carrés, gar-
« nis de rosaces et d'ornements géométriques, terminés par des feuilles d'une
« forme bien particulière. Le tout est gravé dans la pierre par le même procédé
« que les figures. Une seule des trois inscriptions encore visibles est entière. Une
« partie de celle de droite, nous l'avons déjà observé, a été enlevée par la fracture
« de la dalle ; quant à celle de gauche, le frottement en a effacé quelques lettres ;
« mais il est facile d'en reconstituer le texte. L'inscription centrale se lit :

MESS' JEH MALET CHLR CHAMBLENC DU ROY
Messire Jehan Malet, chevalier, chambellenc du roy.

« Cette légende nous permet de rétablir l'inscription de gauche de la manière
« suivante : Charles Malet, escuier. On ne distingue plus, il est vrai, que les
« lettres ... Arles ... LET ... IER, mais sur le nom et le prénom, pas de doute.
« Les lettres ... IER forment aussi bien la terminaison du mot *chevalier*, que
« celle du mot *escuier* ; or nous voyons par la seconde colonne que le graveur
« abrège chevalier en chlr, tandis que dans la troisième, escuier est écrit en
« toutes lettres, comme dans la première. Cette qualité d'ailleurs s'accorde avec
« l'âge du personnage, visiblement plus jeune que son voisin.

« La troisième colonne donne en quatre lignes les lettres suivantes : PHELIPP
« ... ESCUIER ... DE BALE ... PANNETIE ... Le nom de famille fait défaut ;
« la lacune est grave. Mais y a-t-il trop de témérité à supposer qu'il s'agit d'un
« frère, d'un beau-frère ou d'un proche parent des précédents ? La lecture suivante
« paraît donc assez plausible : PHILIPPE [MALET] ESCUIER [SEIGNEUR]
« DE BALE[NCOURT] ou DE BALE[NVILLIERS] PANETIER [DU ROY] ».

Cette intéressante description est accompagnée de diverses appréciations ou notes qu'il n'est pas utile de rappeler ici. Il sera bon de faire remarquer toutefois la supposition qu'il existerait une troisième dalle sur laquelle auraient été représentées les filles ou brus du seigneur de Soisy, et qui aurait fait pendant à la pierre des fils de Gilles Malet. Le monument complet aurait ainsi présenté l'aspect d'une sorte de triptyque fixe, dont le troisième volet n'a pas encore été retrouvé. J'ajouterai que le vœu de l'auteur (1) de voir

(1) M. Jules Guiffrey, Directeur de la manufacture des Gobelins.

cette pierre placée dans l'église, à côté de celle qui représente Gilles Malet, est actuellement accompli (1).

Les lacunes de noms dont il est parlé n'ont pu, malgré toutes les recherches, être comblées.

La terre de Soisy passa des descendants de Gilles Malet à Olivier le Daim en 1480. Gilles Malet était mort en 1410; Nicole de Chamblly, sa veuve, mourut peu de temps après, et Jean et Charles Malet leurs fils ne leur survécurent pas longtemps. Dans cet espace de 70 ans, on ne voit apparaître aucune trace de nom se rapprochant de celui de Philippe.

Le travail de ces pierres est très remarquable; le dessin des têtes en particulier annonce un artiste habile. On pourrait en dire autant d'un vitrail (2), que possédait l'abbaye de Bonport, près de Pont de l'Arche. Il représentait Gilles Malet et sa femme agenouillés, revêtus de costumes blasonnés. Le vitrail et la pierre de Soisy sont certainement de la même époque; il semblerait même que l'un a dû servir de modèle à l'autre.

Un monument, plus moderne, il est vrai, mérite cependant une attention particulière. Il rappelle la famille de Bailleul, qui posséda la seigneurie et le château de Soisy, de 1625 environ à 1737. Il fut élevé à la mémoire de Nicolas de Bailleul, dont la mort survint en 1652, par sa veuve Elisabeth Malier, qui fit édifier, pour le recevoir, une chapelle du côté de l'Épître (3). On y construisit en même temps un caveau, où furent inhumés les restes de plusieurs membres de la famille.

A l'orient s'élevait un autel, surmonté d'un rétable de valeur, entre les colonnes duquel fut placé un tableau représentant la mort du Christ (4). Parmi les personnages qui y figurent on remarque Marie-Madeleine, dont les traits et l'attitude excitent l'attention. Cela me porte à croire que le peintre, comme on le faisait souvent à cette époque, a voulu reproduire les traits de Madame de Bailleul.

Au fond se trouvait le mausolée, surmonté d'une statue en marbre blanc, représentant le défunt, à genoux et priant. Un livre était posé

(1) Grâce à un don généreux de M. Grimprel, un nouvel habitant de Soisy.

(2) Il a été reproduit par le *Magasin pittoresque*, t. XXIX, p. 236.

(3) Ce terrain fut pris sur l'emplacement du cimetière, pour ne rien diminuer des dépendances du château, qui entouraient le reste de l'église.

Il en sera fait de même pour le clocher, en 1730.

(4) Au rétablissement du culte, en 1795, ce rétable et le tableau furent placés dans le sanctuaire, devant le maître-autel.

en face de lui, sur la tête d'un ange, faisant l'office de console. Au dire de M. Jolly (1), c'était un beau travail, que l'on pourrait attribuer au ciseau des Anguier. Cette console et la tête de l'ange, qui demeurèrent longtemps dans le chantier d'un entrepreneur de maçonnerie, furent vendus, malheureusement, à sa mort.

La grande table de marbre se dresse avec son cadre blanc, portant, dans le haut, une tête d'ange, au bas, une tête de mort finement sculptée, ornée d'une couronne de laurier. Toute la partie circulaire de l'entablement qui surmonte le tout, est également en marbre.

L'inscription, rédigée dans un latin très pur, est un éloge simple et complet, qu'il est bon de rapporter ici :

D. O. M.

ET

ÆTERNÆ MEMORIÆ

NICOLAI DE BAILLEUL.

QUI, EX ILLUSTRIS ET PERANTICIS APUD CALETES
BALLIOLORUM GENTE ORIUNDUS, OMNES TOGÆ
GRADUS DECURRIT, RARO AD POSTEROS VIRTUTIS
EXEMPLO. DEPOSITO SUB HENRICO MAGNO,
VELUTI TYROCINIO, ABDICATISQUE MILITARIBUS
STUDIIS, SENATOR FACTUS, DEINDE LIBELLORUM
SUBLICUM MAGISTER, ET POST DIVERSAS LEGATIONES,
PRÆTURAM ADEPTUS, URBI DENIQUE, REIQUE URBICÆ
TERTIUM PRÆPOSITUS, TANTUS UBIQUE VIR FUIT, UT
OMNIBUS ADMIRATIONEM SUI RELINQUERET. SED
ESSET QUE REGINÆ CANCELLARIUS (2 .
CUM PRÆSES IN SENATU SEDERET, IPSO DIGNUS
FASTIGIO A REGE NON SEMEL PRONUNCIATUS,
UT EST VIRTUTIS COMES INVIDIA, MALEVOLORUM
HOMINUM ARTIBUS REUS INNOCENS RELEGATUR, MAGNO
BONORUM OMNIUM DOLORE. POSTMODUM TAMEN REVO-
CATUS ET IN SACRUM PALATINORUM ORDINEM, REGIIS
AUSPICIIS RES ADMINISTRANTIVM ALLECTUS, ÆRARIO
PRÆFICITUR. QUO IN MUNERE PUBLICÆ PECUNIÆ PARCUS,
SUE LARGUS, AVARITIÆ MACULAM, QUAM PAUCI VITANT,
FACILÈ EFFUGIT. NEQUE VERÒ HÆC INTER PUBLICI
NOSOCOMII CURATIONEM, ANTE ANNOS V ET XX.

(1) Histoire manusc., p. 322.

(2) Cette ligne a été ajoutée en très petits caractères.

DELATAM INTERMISIT, PROPENSIORE SEMPER IN PAUPERES
ANIMO, PERPETUÂ ET CONSTANTI IN DEUM PIETATE.
POSTREMÒ CUM, DIVISO IN FACTIONES REGNO, CUNCTA
BELLO ATROCI DEFLAGRARE, SENATUMQUE IPSUM, CUI
PRÆERAT, IN PARTES DISTRACTUM CERNERET, TANDEM
MOERORE, CURIS, LABORIBUSQUE CONFECTUS, REGI ET
PATRIÆ, QUAM DUDUM DEVOVERAT, VITAM IMPENDIT
XIII KAL. SEPTEMBR. ANNO R. H. M. DC. LII.

AETAT. VI ET LX.

ELISABETHA MALIER
AMANTISSIMO CONJUGI
HOC MONUMENTUM MÆRENS POSUIT,
EXIGUO QUAMVIS SOLATIO INGENTIS SUI LUCTUS.

VIATOR, PIIS MANIBUS BENE PRECARE.

La traduction suivante en a été transcrite, dans le but d'être utile à quelques-uns.

A Dieu, très-bon, très-grand
et à l'éternelle mémoire de
Nicolas de Bailleul,

qui, sorti de l'illustre et très ancienne maison des Bailleul, au pays de Caux, parcourut tous les degrés de la magistrature, exemple de vertu bien rare, qu'il légua à la postérité. Ayant fait, sous Henri le Grand, ses premières armes, il abandonna bientôt la vie militaire et devint conseiller au parlement, puis maître des requêtes; ensuite, après diverses ambassades, il fut nommé lieutenant civil et enfin, par trois fois, prévôt de la ville; il excella si parfaitement partout, qu'il provoqua l'admiration universelle. Comme il siégeait en qualité de président à mortier et qu'il était chevalier de la reine, il fut déclaré par le Roi, à plusieurs reprises, digne du faite des honneurs. Mais comme l'envie poursuit toujours la vertu, par suite des intrigues des mécontents, il fut disgracié comme un coupable, malgré son innocence, à la grande peine de tous les gens de bien. Bientôt enfin, revenu en faveur, et ayant été introduit dans l'ordre auguste des surintendants des finances, sous les auspices du roy il fut mis à la tête du Trésor public. Dans cet emploi, économe des deniers publics, prodigue de ses biens, il évita facilement la tache de cupidité, que fort peu parviennent à éviter. Il ne s'écarta pas, à la vérité, de ces qualités, à travers l'administration de l'hôpital public, qu'il dirigea l'espace de plus de 25 ans, redoublant toujours de dévouement à l'égard des pauvres, et témoignant d'un amour perpétuel et persévérant envers Dieu.

Enfin, lorsque le royaume étant partagé en factions, il voyait tout périr dans une guerre horrible, le Parlement lui-même, dont il avait été le président, étant

divisé par les partis, il fut, à la fin, accablé par le chagrin, les soucis, les travaux, et il sacrifia à son Roi et à sa patrie la vie qu'il leur avait vouée depuis longtemps, le 13 des Calendes de Septembre (1), l'an de notre salut 1652, à l'âge de 66 ans,

Elisabeth Malier, sa veuve inconsolable,
a élevé ce monument à son époux bien-aimé.

Passant, prie pour l'âme de cet homme de bien.

Nicolas de Bailleul, jusqu'en 1614, était appelé le Bailleul (en 1615, sa mère est encore nommée le Bailleul). On lui donne en plus sur son portrait, placé au musée de Versailles, sous le n° 4099, le titre de chevalier, marquis de Château-Gontier, titre créé en sa faveur en 1647 (2).

Ces quelques vestiges fournissent peu de détails sur l'origine de l'Église, et l'on peut se demander si elle a toujours occupé l'emplacement où nous la voyons aujourd'hui.

Est-ce dans cette Église que fut fondée en 1270, par Jean de Soisy, Adam, trésorier de l'Église de Nevers et Robert, chevalier, pour le repos de l'âme de leur père et d'Isabeau, leur mère, une chapelle dont le titulaire devait célébrer 5 messes par semaine (3) ? Il est bien difficile de l'affirmer.

Enclavée dans le domaine seigneurial, resserrée par les dépendances du château, elle ne remonte peut-être pas non plus au-delà du XVI^e siècle, à moins qu'elle n'ait été reconstruite ou restaurée au même temps.

Les registres paroissiaux (4) relatent des travaux d'amélioration, exécutés en 1697. C'est l'abbé Joachim Ménessier, alors curé de la paroisse, qui nous les fait connaître par cette note :

« Le premier jour d'aoust de cette présente année, a esté placé
« la grille de fer avec la menuiserie, qui reigné autour du cœur,
« et le même cœur a esté alongé de 5 pied, et dans le mesme tant,
« toute l'église a esté reblanchie et le tout par les bienfaits de Mon-

(1) Il mourut à Paris le 20 août et fut inhumé dans l'Église de Soisy le 23 du même mois.

(2) *Inscriptions de la France*, T. IV, p. 216.

Les registres paroissiaux mentionnent le titre de chevalier en 1644 et celui de marquis de Château-Gontier en 1647.

(3) Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. XIII, p. 111.

(4) Les registres paroissiaux remontent au 16 oct. 1596 et se continuent sans interruption, jusqu'à nos jours. Ceux de 1596 à 1792 forment, à la mairie, le premier fonds de l'état-civil. Ils sont rédigés d'une façon très soignée et remarquablement intéressante.

« seigneur de Bailleul, seigneur de ce lieu (1), par notre sollicitation pour la gloire de Dieu et l'ornement de son temple ».

Plus tard c'était l'ameublement de l'Église qui attirait son attention ; aussi il écrit en 1724 : « les confessionnaux (2) ont été faits et placés, l'un la semaine de la passion, et l'autre la semaine de « devant la Pentecôte. Les fonts baptismaux ont été faits et placés la première semaine de juillet de la même année ».

La magnifique balustrade en bois sculptée de fleurs de lis et de dauphins, dont il est fait mention dans les *Inscriptions de la France* (3), n'avait pas encore été donnée à l'Église, puisque l'abbé Ménessier n'en parle pas. L'Archevêque de Paris, à la suite de la Confirmation donnée à Soisy en 1784, inscrit dans son Mandement, parmi les travaux urgents à faire dans l'Église, l'installation d'une grille, pour entourer les fonts baptismaux (4).

Quand M. de Guilhermy la remarqua, elle était de date récente dans l'Église ; depuis 1878, elle sert d'appui à la tribune.

Le clocher, qui menaçait ruine, se trouvait probablement au milieu de l'Église ; c'est ainsi qu'il paraît représenté dans la gravure de Flamen (5).

Le dernier descendant des de Bailleul, seigneur du lieu, résolut d'en élever un autre, sur l'emplacement où il se trouve encore de nos jours ; M. l'Abbé Dandien était alors curé de Soisy ; c'est lui qui rédigea (6) les notes intéressantes qui suivent :

« Le 19 octobre 1727, la première assemblée s'est tenue pour « représenter requête à l'intendant de Monseigneur, au sujet du « rétablissement du clocher et on a fait la visite des réparations. « La démolition commença le 8 mars suivant ». Pendant qu'on était occupé à ces travaux, survint un accident qui aurait pu avoir des suites fâcheuses. Le clocher s'écroula. « C'était le 29, pendant le « *Victimae paschali laudes*, des Vêpres, à 3 h. de l'après-midi ; en « dedans de l'Église, personne ne fut blessé ».

La nef actuelle fut reconstruite ou agrandie à la même époque.

(1) Louis de Bailleul.

(2) Il y avait à cette époque un curé et un vicaire.

(3) T. IV. p. 210.

(4) Voyez ci-dessus, p. 83.

(5) M. Jolly, Hist. mss. p. 29, dit : « Le clocher était alors sur le milieu de la nef », les cloches ont été cassées, l'une d'elles avait été bénite le 15 juillet 1725.

(6) Archives communales, registres paroissiaux, année 1727.

Nous lisons en effet dans les mêmes registres: L'an 1730, le 8 mai, « le sieur Leroy, entrepreneur maistre masson, a commencé à « démolir la nef de l'Église et le 11 commencé à creuser les fonda- « tions et à les bâtir. Les fondations de la nef du côté de M. de Bail- « leul ont près de 6 pieds de profondeur, elles ont près de 3 pieds « et demie d'épaisseur de pierres de mollière liées avec un mortier « composé d'un tiers de chaulx, un tiers de sable rouge, et un tiers « de sable des démolitions. Du côté de la rue elles ont six pieds « un pouce de profondeur; vers le milieu, onze pieds, à cause « d'un caveau rempli de terres rapportées qu'on y a trouvé et « qu'on a rebâti et rempli comme le reste des fondations; le tout « fait sur un bon fond.

« Les anciennes fondations étaient très mal bâties avec un mortier « composé de terre pure, n'ayant que deux pieds de profondeur et « trois d'épaisseur.

« Le 20 du présent mois, continue le narrateur, on a posé la pre- « mière pierre de taille à l'encognure du côté de M. de Bailleul et on « a fouillé les fondations de la partie du clocher hors œuvre à onze « pieds 3 pouces de profondeur. Ce qui fut suivi, quelques jours après, d'une autre solennité ainsi rapportée dans la même relation :

« Le 25^e jour de mai, la première pierre de l'angle de la nef et « du cloché a esté posée par haut et puissant Seigneur messire « Nicolas Louis de Bailleul, chevalier seigneur marquis et gou- « verneur pour le roy de la ville de Chasteau-Gontier, marquis de « Tillay (1), seigneur de Soisy-sur-Seine, d'Estiolles, Gravois et « autres lieux, conseiller du roy en tous ses conseils et ancien pré- « sident à mortier en la Cour du Parlement de Paris, ayant cons- « titué à cet effet messire Louis Dandien, prestre curé dudit « Soisy, de le faire pour Luy, n'estant pour lors en son chasteau de « Soisy, en présence de Messieurs les curés, cy-dessous signés et « autres :

« Vuilbaut curé d'Ormoy, J. G. Thévenot curé d'Etioilles, « L. Morne, ancien curé de Moissy, Caron curé de Lieusaint, « Lemaire, Goupy etc, et construit par Jean-Baptiste Le Roy en- « trepreneur des bâtiments du roy et J. Vautier maître charpen- « tier ».

Le clocher ainsi construit ne subit que peu de changements; avant de les faire connaître, il convient de rapporter un événement

(1) Village situé près de Gonesse (S.-et-Oise).

des plus tristes qui se produisit dans l'Église elle-même : une tentative d'assassinat contre la personne du curé, pendant le saint sacrifice de la messe, l'année suivante.

L'Abbé Lebeuf (1) parle d'un arrêt du Parlement du 15 juin 1731 au sujet d'un garçon jardinier du château, qui, le jour de la Trinité, avait tiré un coup de fusil sur le curé de la Paroisse, revêtu de ses habits sacerdotaux. Il ajoute qu'il eut le poing coupé et fut brûlé vif en place de Grève.

L'arrêt lui-même nous fournira des détails plus précis ; le voici tel qu'il est inscrit aux registres du Parlement :

« Veü par la Cour, le procès criminel fait par le Prévôt de Paris ou son lieutenant criminel au Châtelet, à la requête du substitut du Procureur général du Roy demandeur et accusateur contre Claude Aubert, garçon jardinier, défendeur et accusé, prisonnier ès-prisons de la Conciergerie du Palais à Paris, appellant de la sentence renduë sur ledit procès le 12 juin 1731, par laquelle il auroit été déclaré duëment atteint et convaincu d'avoir, de dessein prémédité, tiré un coup de fusil sur le Curé de Soisy sous Etiolle, qui étoit lors revêtu de ses habits sacerdotaux, faisant ses fonctions curiales dans l'Église dudit lieu, le dimanche de la Trinité, duquel coup il a été blessé. Pour réparation, ledit Claude Aubert auroit été condamné d'être conduit par l'exécuteur de la haute-justice, dans un tombereau, rue Neuve Notre-Dame, au devant de la principale porte de l'Église de Paris, ayant écriteaux devant et derrière portant ces mots : *Assassin sacrilège de dessein prémédité*, étant à genoux, nuë tête, nuds pieds et en chemise, la corde au col, tenant entre ses mains une torche ardente de cire jaune du poids de deux livres, dire et déclarer à haute et intelligible voix que, méchamment et comme mal avisé, il a commis l'assassinat sacrilège de dessein prémédité, mentionné au procès, dont il se repent, en demande pardon à Dieu, au Roy et à Justice, et audit lieu avoir le poingt droit coupé, ce fait, conduit en la place de Grève pour y être brûlé vif, et ses cendres ensuite jettées au vent, ses biens acquis et confisquez au Roy, ou à qui il appartiendra ; sur iceux préalablement pris la somme de deux cens livres d'amende envers le Roy, au cas que confiscation n'ait pas lieu au profit de Sa Majesté.

« Ouy et interrogé en la Cour ledit Claude Aubert sur sa cause d'appel et cas à luy imposez, tout considéré :

« Ladite Cour dit qu'il a été bien jugé par le dit Lieutenant criminel du Châtelet mal et sans grief appellé par le dit Claude Aubert et l'amendera ; et néanmoins, au lieu des écriteaux mentionnez en la dite sentence, sera le dit Aubert conduit avec écriteaux devant et derrière portant ces mots : *Assassin de dessein prémédité en l'église de Soisy sur Seine en la personne de son curé*. Et

(1) *Hist. du diocèse de Paris*, XIII, p. 114.

« pour faire mettre le présent arrêt à exécution, renvoye ledit Aubert prisonnier
« par devant ledit Lieutenant criminel du Chatelet.

« Fait en Parlement le quinze juin mil sept cent trente et un.

« Signé : de Lamoignon, Pinterel.

« Arreste que le sieur Aubert sera secrettement étranglé après qu'il aura esté
« étendu sur le bûcher et avant que le feu y soit mis.

« Signé : de Lamoignon, Pinterel.

Les registres paroissiaux parlent de la réconciliation de l'Église, et du crime, qu'ils relatent en ces termes : « Le 22^e de mai, de l'an
« 1731, a été réconciliée leglize de Notre Dame de Soisy-sur-Seine
« par nous, prêtre, docteur de Sorbonne, curé d'Estiolles, sous-
« signé à ce délégué par Mgr Vintimille du Luc, archevêque de
« Paris, comme il paroît par l'acte de délégation en datte du vingt-
« et-un dudit mois, signé : Parquet, vicaire général, et par ordre
« de Mgr Martin, secrétaire, laquelle avoit été souillé et prophané
« par l'assassin commis contre la personne de messire Louis Dan-
« dien, prêtre, curé de ladite paroisse, lorsqu'il commençoit l'office
« divin le 20^e mai, jour de la Trinité.

« En présence de Messire Jean François Gascart, prêtre curé du
Coudray, au diocèse de Paris, de messire Guy François Guelto,
prêtre curé d'Ormoy, duché de Villeroy, et de messire Jean Bap-
tiste Roblastre, prestre, prieur de la Sainte Trinité du Hamel,
.... Thévenot curé destyolles (1).

Le curé de Soisy, blessé légèrement, put reprendre peu de temps
après l'exercice de son ministère, qu'il continua dans cette paroisse
jusqu'en l'année 1755.

Les choses importantes, signalées ensuite, se rapportent au
baptême des cloches, cérémonie qui fut assez fréquemment renou-
velée. La première mention qui en est faite remonte à l'année 1641,
au mois de juillet (2) « les deux cloches de l'Église Notre Dame
« de Soisy ont été fondues, la grosse et la petite. La grosse, ont esté
« parain : Henri Dupuys, fils de Henry Dupuys, paroissien de
« Soisy, et Anne le Maistre, fille de Jehan le Maistre, concierge du
« chasteau dudit Soisy, mareine, lesquelles n'ont rien donné à
« l'Église.

« La petite cloche, tenue par Henry Doucet et Charlotte Dupuys,

(1) Archives départementales : registre de Soisy-sur-Seine.

(2) Archives de la Mairie de Soisy, registres paroissiaux.

« lequel Doucet a donné à l'Église 24 livres et ladite Dupuys 16 liv.
« Les recettes se sont élevées à 490 livres 13 sols, 6 deniers pour
« l'une et à 487 livres 14 sols 6 deniers pour l'autre ».

Quelques années auparavant, le clocher possédait 3 cloches, comme le prouve l'extrait du testament de Jehan Privé, daté du 14 avril 1611: « le dict testateur veult et entend que le marguillier
« soit tenu à faire sonner la grosse cloche 3 fois et la faire tinter
« un quart d'heure durant auparavant le salut, et durant la pro-
« cession faire sonner les trois cloches à branle... »

Nouveau baptême en 1719, il est ainsi relaté :

« Le 21^e jour de septembre, fête de St Mathieu, après les vêpres,
« a esté bénite une cloche de cette paroisse par nous Joachim Men-
« nessier (1), curé, accompagné des révérends Pères Maurice Paci-
« fique et Pierre Goby, récollez de Corbeil (2), et a esté nommée
« Marie Magdeleine, par Messire René Mesnet, conseiller du roy,
« ancien contrôleur général des restes de la Chambre des comptes
« et du conseil, et dame Marie Magdeleine de Secqueville, son
« épouse ; fondue par les soins et frais de Monseigneur de Bailleul,
« seigneur de cette paroisse ».

Six ans plus tard, la grosse cloche était refondue.

« L'an 1725 le 15^e jour de juillet a esté faite la bénédiction de
« la grosse cloche de cette paroisse et a esté nommée Nicole Louise
« Marthe Clémence par Monseigneur de Bailleul et Madame de
« Courchamp, dont les noms et qualités sont sur la ditte cloche ».

A la suite de l'écroulement du clocher en 1728, les cloches eurent sans doute à souffrir, car en 1774, on s'occupa de les refondre. On lit dans le livre des comptes (3) : L'an 1774, le 19^e jour de juin, IV^e dimanche après la Pentecôte, eut lieu à l'Église une réunion, où se sont présentés les sieurs Joseph et Nicolas Antoine (4), père et fils, fondeurs de cloches, lesquels, après nous avoir présenté des lettres, qui constatent leur connaissance et science dans le genre de la fonte... nous offrent leurs services pour la fonte de nos cloches dont on ne tire aucun usage, depuis nombre d'années qu'elles sont

(1) Curé de Soisy de 1696 à 1727.

(2) Le couvent des Récollets, fondé en 1635 près la porte St-Nicolas à Corbeil, fut transféré en 1641 à la rue des Grandes-Bordes où il demeura jusqu'à 1790 (Les Récollets à Corbeil. Orléans 1888, in-8°).

(3) Archives paroissiales : comptes de la Fabrique de Soisy.

(4) Ils étaient d'Orville (Vosges).

cassées, en nous prévenant que les préparatifs qu'ils ont faits pour les cloches de paroisses environnantes, diminueraient de beaucoup les dépenses nécessaires dans d'autres circonstances.

Après en avoir délibéré, il fut observé que la fabrique ne peut donner qu'une somme modique, au plus 120 livres provenant de la vente du premier banc bourgeois. Tous les membres s'étant cotisés complétèrent la somme de 422 livres, réclamée par les fondeurs, qui s'engagèrent à descendre les cloches et à les remonter. Et pour le cas où elles excéderaient le poids qu'elles ont en ce moment, il est convenu qu'on leur paiera 1 livre 4 sols, la livre du métal fourni.

Cette convention est signée par Mellet, curé ; Dorget, vicaire et 35 habitants (1).

Le baptême des nouvelles cloches fut célébré le 7 juillet suivant ; elles furent nommées : la 1^{re}, Eléonore ; la 2^e, Sophie ; la 3^e, Césarine ; et la 4^e, Marie-Louise, par très haut et très puissant Seigneur Louis-Marie-Gabriel-César, baron de Choiseul, capitaine de gendarmerie, brigadier des armées du roi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la cour de France auprès du roi de Sardaigne, et très haute et très puissante dame Marie-Sophie-Eléonore de Choiseul, veuve du très haut et très puissant Seigneur, Jean-Charles-Joseph d'Andigné, comte de Vésins, lieutenant pour le roi du Saumurois, dame de cette paroisse.

Elles demeurèrent ainsi jusqu'à la tourmente révolutionnaire ; les trois premières furent enlevées (2) ; la dernière seule échappa et reprit ensuite sa mission jusqu'en 1895.

Avant de clore le paragraphe relatif au clocher, notons qu'en l'année 1878, il fut restauré et remis à neuf ; deux cadrans furent placés au-dessous des moulures supérieures, l'un du côté du levant, l'autre du côté du couchant, remplaçant l'ancien cadran de l'horloge qui se trouvait, jusqu'à cette époque, à la hauteur du premier étage, côté du midi.

La Révolution avançait à grands pas ; la fête de la Fédération fut

(1) La quittance du travail est ainsi formulée : « Nous... soussignés reconnaissons avoir reçu 432 livres pour la fonte de 4 cloches, plus 40 livres 16 sols pour la fonte des fontaines ou Palliers, plus 12 livres 12 sols pour fourniture de métal, formant au total la somme de 485 livres 8 s. que nous reconnaissons avoir reçu desdits sieurs Curé et Marguillers et dont nous les quittons. Soisy-sur-Seine, le 9 juillet 1774 ».

(2) Elles furent portées à Paris, et elles restèrent longtemps dans le Jardin des Plantes (Jolly, hist. mss. de Soisy-s-E., p. 329).

célébrée avec enthousiasme. Le procès-verbal, tel qu'il a été relevé dans les registres municipaux, en sera le meilleur témoignage (1).

« Quatorze juillet jour de la fédération ille a Etez cellebrez une messe solennelle et ou tout le cord de la municipallitez a assistez et le cord de la gard nassionalle. Daprest la messe se sond et on etez prosessionnellement dans la venue du Balcond (2) asistez du clergé. Dans la dict a venue était dressez une otelle ou monsieur le maire a pausez les min et a prononcez le serment aux nom de tout les offisier municipau Destre fidelle à la nation à la loi au roy et de maintenir de tout sest pouvoir la fidellitez à La Constitution ; Et tout le citoien on repondu Je le Jurre ».

Les habitants de Soisy n'étaient pas les derniers à donner des gages de leur patriotisme ardent, car le même registre relate à la date du 10 novembre (3) qu' « ille a etez fait et chantez un service *Entre notre Eglise en memoire de nos frerre darme qui on perie sous les murs de nencie pour combatre pour la patrie* ».

Peu de temps après (4), eut lieu la prestation de serment par M. le curé, René Antoine Mellet, prêtre gradué en l'Université de Paris et par M. le vicaire Claude Guerre, prêtre, du diocèse de Bourges. Voici le procès-verbal qui en fut rédigé :

« L'an 1791 le 30 janvier Lassemblée convoqué le dimanche dauparavant se sont réunis à leglise à lissue de la seconde messe, à laquelle le nombre des assistans est toujours plus considérable, Messieurs les Curé, vicaire, le Maire, municipaux, notables et principaux habitans accompagnés de la garde nationale. Lassemblée tenant, M. le Maire a fait part à M. les susdits Curé et vicaire du décret du 27 novembre dernier, accepté par le Roy le deux du courant, reçu avant hier par la municipalité, suivant lequel decret lassemblée nationale demande à Messieurs les Curés, vicaires et Ecclésiastiques fonctionnaires publics le serment de veiller avec soins sur leurs fidels du diocèse ou de la paroisse qui leur est confiée, d'être fidels à la nation, à la loi et au Roy et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par lassemblée nationale et acceptée par le Roy. La lecture faite, Messieurs les curé et vicaire de cette paroisse sont montés dans la chaire et ont prêté le serment suivant la formule tracée dans le décret ».

Le même registre nous apprend qu'il fut :

« Chanté et célébré un service pour le repaux de lamme de Réquétit Mirabeau, lesquelles la municipalité assisté de la garde nationale six son transporté en

(1) Archives municipales, registre 1787-1792. t. 45 verso, année 1790.

(2) Avenue Chevalier.

(3) Arch. munic., reg. 1787-1792, f. 54.

(4) Id. f. 58.

« ordre et on assisté à tout le service qui a été célébré le dit jour et an que six
« desut... et signé de noms et de tous les six toyens qui y etait présent ».

L'anniversaire de la Fête de la Fédération fut célébré avec solennité; une messe fut chantée sous l'avenue du Balcon.

Le 9 octobre, suivant, il fut chanté un *Te Deum* et le psaume *Exaudiat*, à l'Église, où s'était rendue la municipalité, après avoir parcouru les places et carrefours, où le procureur syndic avait donné lecture de la constitution du 14 septembre.

Une autre réunion, qui eut lieu le 6 novembre, est intéressante; elle est ainsi relatée :

« Nous, Mairre, officiers municipaux et procureur de la Commune et notable,
« composant le Conseille Etant assemblée an la Chambre de la Commune assistée
« de M. Pomard marguillier contable et M. Bastié marguillier an charge à layfait
« de délibéré sur la representation de la majeure party des habitans de notre
« Paroisse qui nous ont exposé quil aitay de la plus grande utilité pour la Paroisse
« de supprimée la messe quit se dit a onze heur et demy fette et dimanche,
« quelle soit remise a partire du jour de la Toussaint aux Saint jour de Pacque
« quelle soit dite incontinent à huit heur du matin et depuis Pacque jusque la
« Toussaint à sept heur du matin an raison de ce que la grande messe qui se
« dissait dans tout le courant de lanée à neuf heur du matin et dans les fettes
« qui se trouvais dans le courant de lanée quit arrivais un mardy out un ven-
« dredy, ont aitait obligé pour laysance des personne quit voyages par le coche
« daux, de la dirre a huit heur du matin lhiver comme leté an raison de la
« messe de honze heur et demy, privay la plus grande party des citoyens
« dassisté à la grande messe Paroissiale les trois quar de lané. Dapprès cet exposé
« quit nous a été présenté que nous avons considérée quil aytait sage et prudent
« dapprès avoir conferay et examinée lexposé, nous avons deliberait et accorday a
« lexposé six dessus à layfait d'acorday le désir aux vœux generale et que do-
« rénavant quille sera dit la basse messe depuis la Toussaint jusqu'à Pacque à
« 8 heur et de Pacque à la Toussaint à 7 heur et la grande messe paroissiale
« toute lané à dix heur... ».

Ces bonnes dispositions à l'égard de la religion et du clergé ne devaient pas se maintenir longtemps. C'est ainsi qu'à l'assemblée communale du 12 janvier 1792 M. l'Abbé Mellet, curé, ne fut élu président que par 9 voix, et par le bénéfice de l'âge, tandis qu'en l'année 1787, il avait réuni toutes les voix des 64 votants.

A noter également une perquisition faite, chez M. de la Rue (1), l'un des propriétaires, accusé de cacher dans sa maison des pré-

(1) C'était le 13 avril 1792, à 10 h. du matin.

tres non assermentés. On visita tous « les appartemens, chambres, « cabinets, grenier, cave, écurie, remises, cours, toutes les armoires « ouvertes; on fouilla tous les endroits du parc, notamment le « souterrain et la glacière et il fut reconnu qu'il avait été accusé à « tort » (1).

Une nouvelle forme de serment ayant été décrétée par la loi du 14 août, on réunit la municipalité et le clergé à l'Église : on y remarquait M. l'Abbé Mellet et M. l'Abbé Guerre; le nom de ce dernier ne paraît plus ensuite sur le registre des délibérations de l'assemblée municipale.

Il n'y a plus rien d'intéressant à relever jusqu'à l'époque de la fermeture de l'Église et de l'interdiction du culte catholique, qui coïncidèrent avec la création et l'organisation d'une Société populaire; dont les procès-verbaux ne sont mentionnés dans aucun des inventaires de la Mairie.

Le dernier baptême eut lieu le 28 octobre 1793 (7 Brumaire an II); peut-être que l'Église fut fermée ensuite, ce qui n'eut lieu à Corbeil que le 12 novembre 1793.

Les registres paroissiaux n'étaient plus tenus depuis le 3 novembre 1792; le premier acte de l'état civil fut rédigé à la mairie le 5; c'était à l'occasion d'un mariage.

M. le Curé remit entre les mains du Maire (2), le 12 décembre 1793, trois paquets de registres de l'Église, contenant 87 cahiers, dont le 1^{er} remontait à l'an 1596; il y joignit 173 livres, reliquat des deniers de la Fabrique.

Que se passa-t-il, à partir du mois de novembre 1793, pendant l'année 1794 et les premiers mois de 1795? Les archives municipales ne nous offrent aucun renseignement.

Le Curé demeura probablement au milieu de ses paroissiens, car il ne mourut que le 25 décembre 1799.

M. François Faure, dit Frère Nil, de l'hermitage de Sénart, est bien mentionné au 5 octobre 1792, comme habitant de Soisy; mais était-il prêtre?

La présence de M. l'Abbé Dorget est bien constatée au 21 avril 1795, dans un procès-verbal, dont voici les termes (3): « Aujourd'hui,

(1) C'est actuellement la propriété de M. de Vandcul.

(2) Arch. munic., reg. 1787-92, p. 84.

(3) Archives municipales. Registre des délibérations du conseil général de la Commune de Soisy-sous-Étiolles, f. 3.

2 floréal de l'an III de la République française, une et indivisible, s'est présenté le citoyen Simon Dorget, et nous a déclaré que depuis quelque temps, il venait en cette commune où il a été élevé (1) et nous a exhibé un certificat de mise en liberté du comité de sûreté générale de la convention nationale, du 4 ventôse (23 février) de la présente année, expédié sur l'original, déposé au secrétariat du district de Versailles, et qu'il réside habituellement en la commune de Lisses, district de Corbeil ».

Déjà, au 27 mars 1795, le rocher qui avait été élevé à la place de la croix de Gerville démolie, pour recevoir le buste de Marat (2), avait été vendu et adjugé au citoyen Corvasier, pour la somme de 110 livres.

Le Saint jour de Pâques, le 5 avril de la même année, l'oratoire de Madame Bellet (3), ouvert à l'exercice du culte catholique, avait servi pour administrer le Sacrement de Baptême : l'enfant s'appelait Anne Geneviève Normand, née le 20 mai 1794.

Le prêtre était M. l'Abbé Dorget ; peut-être était-il autorisé de M. l'Abbé Mellet, qui ne paraît plus à aucune cérémonie, dans aucune circonstance. C'est M. l'Abbé Dorget qui administre les sacrements dans le dit Oratoire jusqu'à l'ouverture de l'Église, qui eut lieu le 28 juin 1795.

Dès le 29 prairial (17 juin) s'étaient présentés à la Mairie (4) les citoyens Vibert, Louis Normand, Jacquet, Malécat, Genuys, Decharge, Morant et Soubiroux, pour faire réclamation, en exécution de la Loi du XI du présent, de l'Église destinée originairement à l'exercice du Culte Catholique et ont déposé leur réclamation signée : Le Maire s'appelait Philippon ; il était entrepreneur de charpente.

Il fut donné droit à la demande de ces vaillants chrétiens, car le 9 messidor (27 juin), le citoyen Simon Dorget comparut à la Mairie, déclarant qu'il se propose d'exercer le ministère du culte connu sous la dénomination de catholique dans l'étendue de cette commune et a requis qu'il lui soit donné acte de sa soumission aux

(1) Son père, Claude Dorget, tenait depuis 1744 un cabaret à Soisy.

(2) La commune s'appelait Soisy-Marat, à cette époque. On a retrouvé dans la Seine, il y a quelques années, le cachet en bronze de la commune de Soisy, portant cette dénomination de Soisy-Marat.

(3) Maison Bruslon.

(4) Registre des délibérations du Conseil général de Soisy-sous-Etiolles, f. 8.

lois de la République, de laquelle déclaration il lui a été décerné acte, conformément à la Loi du 11 prairial an III.

Aussi, dès le lendemain, fut célébrée, au milieu d'un concours considérable de paroissiens, la réconciliation de l'Église.

M. l'Abbé Dorget nous a laissé le récit suivant de cette fête 1) :

« Le V^e Dimanche après la Pentecôte, veille de la fête des Apôtres
« S. Pierre et S. Paul, j'ay réconcilié et béni, avec les cérémonies
« et prières prescrites par le rituel de Paris, l'Église de Soisy, l'au-
« tel, le tabernacle, ciboire, linges et ornements, et ay célébré
« solennellement la grand'Messe précédée du *Veni Creator*, accom-
« pagnée de l'exposition et bénédiction du St Sacrement; et l'après-
« midi, chanté les Vêpres et Complies, suivies d'un salut solennel,
« terminé par le Te Deum, en actions de grâces du rétablissement
« de l'exercice de la Religion et du Culte Catholique, interrompus
« en cette Église, depuis environ vingt mois » (2).

L'Abbé Simon Dorget était né à Etiolles, le 24 août 1742. Deux ans après il vint à Soisy, où il fit sa 1^{re} communion en 1757. Diacre en 1768, il est inscrit, en 1770, comme prêtre habitué à St-Barthélemy, en la cité, à Paris. Nommé le 2 mai 1774, vicaire à Soisy-sous-Étiolles, il demeura dans ce poste jusqu'au 24 février 1777. Nous le trouvons en 1784, comme vicaire, à Moissy-l'Évêque (3 ; en 1788 avec le même titre à St-Germain le vieux-Corbeil; en 1790, il était curé de Lisses.

A partir de 1795, il exerce le ministère à Soisy, où il fut nommé en qualité de curé, lors du Concordat de 1801, par Monseigneur l'Évêque de Versailles.

Le 17 messidor au III (5 juillet 1795) Charles Joseph Polchet, récollet du couvent de Corbeil, fermé en 1790, vint se retirer à Soisy, où il finit ses jours, le 28 janvier 1796, âgé d'environ 82 ans. Son nom de religion était Alexandre.

L'Abbé Dorget fut appelé à la Mairie le 11 Brumaire an IV (2 nov. 1795), pour faire la déclaration suivante : « Je reconnais que l'uni-
« versité (sic) des citoyens français est le Souverain et je promets
« soumission et obéissance aux lois de la République ».

Une nouvelle déclaration lui fut demandée le 13 germinal an IV,

(1) Registres paroissiaux, année 1795.

(2) Des cérémonies semblables avaient eu lieu le 5 juin à Corbeil et à Ris Orangis, commune qui s'était appelée *Brutus*, pendant la période révolutionnaire.

(3) Seine-et-Marne.

(2 avril 1796) en exécution de l'art. 18 de la loi du 7 vendémiaire : c'était pour renouveler son intention d'exercer le ministère du culte catholique dans l'Église, ainsi que dans l'oratoire de la citoyenne Bellet. Ensuite, au 2 vendémiaire an VI, (23 septembre 1797), il fut obligé, pour se conformer à la loi du 19 fructidor, « de faire le « serment de haine à la royauté et à *la monarchie*, d'attachement « et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III ».

Bientôt les catholiques allaient retrouver un peu de calme et de liberté, avec la promulgation du Concordat conclu entre Bonaparte, premier Consul, et le Souverain Pontife, Pie VII.

Mais avant de clore ce chapitre, il est intéressant de noter la vente de la Société populaire ainsi que la fête de la souveraineté du peuple en 1798 et celle du 14 juillet de la même année, qui sont ainsi racontées :

Le 8 brumaire an IV (30 octobre 1795) s'est présenté le citoyen Laforge, trésorier de la ci-devant Société populaire, lequel a exposé les comptes de la dite Société : toutes dettes acquittées, il s'est trouvé un excédent de 77 livres, 15 sous.

Ensuite il a été procédé à l'adjudication de la lampe dite Quinquets, laquelle a été adjugée au citoyen Vibert pour 200 livres ;

d'un petit tableau sous verre, ayant une gravure, adjugée au citoyen Lemasle, pour 25 livres ;

d'un bonnet de fer blanc, représentant celui de la liberté, adjugé au citoyen Tessier pour 29 livres ;

puis de la barrière, fermant l'entrée de l'autel de la Patrie, laquelle a été adjugée au citoyen Charton pour 277 livres (1).

La fête de la souveraineté du peuple fut célébrée le 30 ventôse an VI (20 mars 1798) ; le récit en a été consigné en ces termes :

« Nous avons dressé un hotel sous l'arbre de la liberté, dans la place du quin-
« conge. Nous avons garny cette hotel de verdure et surmonté de la liberté. Le
« commencement de la marche de la fêtes a commencé à la maison commune :
« quatorze vielliard ayent à la main une baguette Blanche, accompagné de quatre
« Jeune Jean nommé par les vielliard qui on porté les inscription sur chacune
« mansionné dans la loy ; six autres Jeune Jean portant les Riflame, entouré de
« la garde national ; 20 Jeune Jean chantant, accompane de musique et viollons,
« chantant des chansons à nalogue à la fêtes et patriotiques. Etant arrivé à Lhotel,

(1) Registre, f. 21. — Pour expliquer ces grosses sommes, il est bon de rappeler que tout se payait alors en assignats et que ceux-ci perdaient à cette époque plus de 90 % sur le numéraire-métal.

« il a été fait lecture de la loy du 13 ventôse, de la proclamation du directoire
« Exécutif, qui a été entendu de toute la commune et à plodit de grands cris de
« Vive la République, la Liberté, l'Égalité et la conservation de la fête de la
« Souveraineté du peuple... Aux retoure, avec la même marche et chanchon pa-
« triotique, qui a duré de puis dix heures du matin jusque à 3 heur après midy.
« Nous avons fini la fête par des dance ».

« Et avoir tiré des boites » (1).

Désormais tout sentiment religieux était exclu des fêtes ; les doctrines de Jean-Jacques Rousseau commençaient à produire leurs fruits.

Il sera facile de le constater dans le récit de la fête du 14 juillet 1798 ; quelle différence depuis 1790 !

« L'an VI, de la République Française, le 26 messidore (14 juillet 1798) Nous
« avons dressé une autel de la Patrie dans la place publique, orné de la liberté
« et de branche de chêne et de thiolle à XI heures du matin. Nous avons partie
« de la maison commune pour aller à l'autel de la patrie, accompagné d'un petit
« nombre de la garde National, deux assesseurs : dominic Gervais Mercier,
« Robert Philippon, du citoyen Prudent, et le citoyen Manceaux, instituteur, du
« citoyen Robert Vibert, adjudant, etc., les 4 chanteurs, et un nombre de jeune
« garçon... Etant arrivé à l'autel, l'ong a chanté des himes. Un discours prononcé
« par l'agent, à na logue à la fêtes ; Recontinué par des hymes, Nous sommes
« retourné à la maison commune...

« Et finit par des danse » (2).

Deux ans plus tard, l'enthousiasme diminue, les ressources d'ailleurs font défaut et il est décidé que :

« Vu que nous navons aucun fons à notre disposition, pour donner à cette fête tout le développement qu'elle mérite.

Art. 1^{er}. Demain, 25 messidor, tous les travaux cesseront, excepté ceux de nécessité indispensable.

Art. 2. Le Maire (3) et l'adjoint se rendront à Corbeil, accompagnés des assesseurs et de la garde nationale ».

L'abbé E. COLAS
curé de Soisy-sous-Etiolles.

(A suivre)

(1) Registre, f. 35.

2) Registre, f. 40.

(3) Le maire était M. Vibert, qui avait succédé à M. François Gaujard. Ce dernier lui remit 4 registres de délibérations, depuis 1787, jusqu'à l'an VIII, fin prairial et en plus 29 registres (paroissiaux) depuis 1596, y compris ceux de l'an VIII,